

La Révolution dite française et l'Église

Le 14 juillet commémore la révolution qui a mis fin à l'Ancien Régime en France et a conduit à l'établissement d'un nouvel ordre qui devait réformer complètement la société.

Alors que la Révolution Américaine avait été engagée pour conserver les droits et maintenir l'ordre politique, la Révolution Française a détruit le tissu de la société française. Aucun aspect de la vie humaine ne fut épargné. Le Comité de Salut Public – sous l'influence de Rousseau – prétendait que pour convertir la Nation française à la démocratie, « il fallait régénérer entièrement la société que l'on veut rendre libre, détruire ses préjugés, modifier ses habitudes, restreindre ses besoins, extirper ses vices, purifier ses désirs. »

Pour atteindre cet objectif, le nouvel État rationnel, dont la fondation idéologique était que la souveraineté du « peuple » est illimitée, a entrepris d'éliminer les traditions, les normes et les croyances religieuses. Les dirigeants révolutionnaires étaient particulièrement déterminés à détruire tout vestige de l'Église catholique romaine dans la mesure où la France était considérée par Rome comme la « fille aînée » de l'Église et que le roi avait dédié « notre personne, notre État, notre Couronne et nos sujets » à la Sainte Vierge.

L'Assemblée constituante a commencé cette campagne contre l'Église en stipulant dans la Déclaration des Droits de l'Homme, que « nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément (de la Nation). » En d'autres termes, l'Église n'avait plus son mot à dire dans les affaires publiques. L'État laïque aurait désormais le dernier mot dans tout ce qui concerne la vie de l'homme et de la société.

Ensuite, le gouvernement a abrogé le Concordat de 1516 qui réglait les relations entre la France et le Vicaire du Christ. Toute relation diplomatique et financière avec la Papauté fut rompue. Au nom de la liberté, les vœux monastiques furent abolis. En février 1790, les congrégations monastiques furent supprimées et leurs biens confisqués.

La Constitution civile du clergé votée le 12 juillet 1790 décréta que la prêtrise était un emploi public. Les évêques et les prêtres seraient désormais élus par le peuple et rémunérés par l'État. Le pape n'aurait rien à dire. Les membres du clergé devaient prêter serment à la Constitution. Les « réfractaires » devaient démissionner de leur charge et plusieurs furent poursuivis comme criminels. Les Catholiques loyaux envers le pape seraient considérés comme des rebelles et des traîtres.

Alors que seuls quatre des 135 évêques avaient prêté ce serment en 1791, l'Assemblée législative – plus radicale – prit de nouvelles mesures contre l'Église. Toutes les congrégations religieuses furent supprimées. Le port de l'habit ecclésiastique fut interdit. Les prêtres loyaux au pape furent déclarés coupables de « fanatisme » et condamnés à une peine de dix ans d'emprisonnement. Les processions furent interdites, crucifix et objets religieux vidés des églises. Les

prêtres « jureurs » eurent le droit de se marier ; le divorce fut autorisé ; le mariage devint civil. L'enseignement, assuré par l'Église depuis des siècles, fut nationalisé.

Afin de déchristianiser la France, une religion civile fut introduite – le patriotisme. Le calendrier grégorien fut supprimé et remplacé par des notions tirées de la nature. Afin de briser le respect dominical, les mois furent divisés en trois semaines de dix jours, avec un jour de repos tous les dix jours.

Les fêtes catholiques furent remplacées par des fêtes nationales et des célébrations publiques. Le « Culte des grands hommes » (Rousseau) remplaça la vénération des Saints. L'usage du mot « saint » fut défendu. Le gouvernement révolutionnaire décréta qu'« il n'y aurait d'autre culte public et national que celui de la liberté et de la sainte égalité. »

Chaque ville et village devait ériger un « autel de la Patrie » et organiser en juillet les rites patriotiques du « mois de la Fédération ». La fête de la Nature était célébrée en août et le Culte de la Raison célébré à Paris au Temple civique, ex-Cathédrale Notre Dame. Une danseuse était sacrée Déesse de la Raison et se produisait devant l'assemblée.

En 1794, le culte déiste de l'Être Suprême remplaça l'adoration athée de la Raison. Lors de la première célébration, son grand-prêtre autoproclamé, Robespierre, prononça une homélie dans laquelle il déclara que « l'idée de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel constant de la justice et est donc sociale et républicaine. »

En dépit de tous les efforts des missionnaires de la terreur, l'Église ne fut pas éradiquée. L'héroïsme de milliers d'évêques, prêtres, religieuses et religieux inspira des millions de fidèles et suscita un renouveau spirituel dans la France du XIXe siècle.

Le Prince de Talleyrand, homme politique notoirement fourbe et évêque excommunié d'Autun, considérant cette période terrible de persécution, avoua : « Abstraction faite de mon propre rôle dans l'affaire, j'admetts volontiers que la constitution civile du clergé... fut sans doute la plus grande erreur politique de l'Assemblée, indépendamment des crimes horribles qui s'ensuivirent. »

Un général républicain, Henri Clarke, était d'accord. Dans un rapport au gouvernement en 1796, il écrivait : « Notre révolution, en matière religieuse, est un échec complet. La France est devenue encore plus catholique romaine, et nous aurons bientôt besoin du pape lui-même pour nous assurer du soutien du clergé à la Révolution. »

Les idéologues français, comme leurs héritiers barbares au XXe siècle, ont appris que tout effort pour détruire l'Église et éliminer les croyants est voué à l'échec. Le Christ lui-même l'avait dit : « Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. »

Source : <http://www.thecatholicthing.org>